

---

# Charte des valeurs

---

## Nos valeurs fondamentales

### La bientraitance

La proximité des concepts de bientraitance et de maltraitance rappelle une profonde résonnance mutuelle. Au sein de notre résidence, nous pratiquons la bientraitance quotidiennement. Ce qui n'empêche pas la remise en question permanente de cette notion, en fonction de l'environnement et du contexte ; c'est une démarche systémique.

Tout intervenant doit avoir conscience de son action. Amener chacun à plus de responsabilité individuelle contribue à améliorer l'action bientraitante.

### L'autonomie, l'autodétermination et la responsabilisation.

Nous percevons l'autonomie comme un processus évolutif, s'appliquant à tous les niveaux (individuel, familial, au sein de la société) et reposant sur quatre droits : le choix, l'autodétermination, la participation et la responsabilisation.

Un juste et subtil équilibre doit être recherché afin que l'encadrant ne réalise pas tout à la place de la personne et évite que celle-ci ne sollicite trop l'encadrant.

Aussi, se voir imposer une mesure de protection peut être perçue comme aliénante pour l'individu. Le travail éducatif doit consister à dépasser cette mesure en conscientisant la personne quant à ses droits, ses devoirs, ses actes, ses choix et leurs conséquences sur soi, sur l'autre, sur l'environnement.

### Le respect de l'intimité et de la vie privée

La surprotection de la personne vulnérable a souvent entraîné un manque de respect pour son intimité. Les quelques exemples concrets sont les portes des toilettes et des salles de bain entrouvertes, les douches collectives, les soins médicaux dispensés devant l'entourage, ...

Le système de vie en institution doit veiller à donner la possibilité aux résidents, adultes, de se créer des moments et des lieux d'intimité dans un respect mutuel. Nous avons d'ailleurs conçu le bâtiment afin que cela soit possible pour chacun et nos chartes des valeurs et de l'accompagnement à la vie affective, relationnelle et sexuelle renforcent cette volonté.

L'accompagnement à la vie affective, relationnelle et sexuelle est offert aux bénéficiaires, selon leurs demandes et préoccupations. Celui-ci peut prendre la forme d'entretiens individualisés ou de groupes de paroles.